



DOJO PINS JUSTARET - VILLATE

<https://dojopjustaretvillate.ffjudo.com>



Reprise des cours de JUDO

Le Lundi 07 septembre 2026

INSCRIPTIONS :

- FORUM des ASSOCIATIONS **Samedi 05 Septembre 2026** de 13h30 à 18h à la Salle Polyvalente de Pins-Justaret
- Permanences au Dojo

Lundi	07 septembre de 18h10 à 20h10
Mardi	08 septembre de 18h10 à 20h10
Lundi	14 septembre de 18h10 à 20h10
Mardi	15 septembre de 18h10 à 20h10
Lundi	21 septembre de 18h10 à 20h10
Mardi	22 septembre de 18h10 à 20h10

HORAIRES DES COURS : (sous réserve de réorganisation)

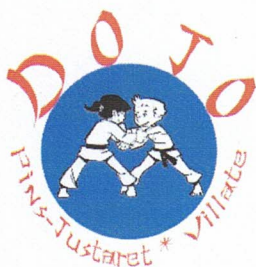
⇒ EVEIL JUDO	2023	Mercredi	16 h 00 - 16 h 45
(sous réserve de place limité à 10 enfants max)			
⇒ BABY POUSSINS	2021-2022	Lundi	18 h 10 - 19 h 10
		Mercredi	16 h 45 - 17 h 45
⇒ MINI POUSSINS	2019-2020	Lundi	19 h 10 - 20 h 10
		Mercredi	15 h 00 - 16 h 00
⇒ POUSSINS	2017-2018	Mardi	18 h 10 - 19 h 10
		Jeudi	18 h 10 - 19 h 10
⇒ BENJAMINS & MINIMES	2015-2016	Mardi	19 h 10 - 20 h 10
	2013-2014	Jeudi	19 h 10 - 20 h 10
⇒ CADETS JUNIORS SENIORS		Mardi	20 h 10 - 21h 30
2012 ET AVANT		Jeudi	20 h 10 - 21h 30

Les cours sont assurés par nos Professeurs :
Thomas CAPDEVILLE
(pour les cours du mardi et jeudi),
et
Florian REUILLON (pour les cours du lundi et mercredi)

Contacts :

contact@dojopjustaretvillate.org

Thomas CAPDEVILLE au 06 10 11 95 91
Florian REUILLON au 06 89 71 31 64
Philippe CABANE au 06 63 80 74 27



DOJO PINS-JUSTARET / VILLATE

Mairie

Place du Château

31860 PINS-JUSTARET

Email: contact@dojopjustaretvillate.org

Site: <https://dojopjustaretvillate.ffjudo.com>

MODALITES D'INSCRIPTION SAISON 2026-2027

Pour une inscription aux cours de judo, 4 possibilités vous sont offertes, soit :

- Télécharger le dossier sur le site du dojo Pins-Justaret Villate
- Retirer ou déposer le dossier complet lors du forum des associations qui aura lieu à la Salle Polyvalente de Pins-Justaret le **Samedi 05 Septembre 2026** de 13h30 à 18h
- Se présenter lors des permanences au DOJO (Complexe sportif du Lycée).
- Pour les cotisations annuelles, s'inscrire en dématérialisé sur le site <https://www.helloasso.com/associations/dojo-pins-justaret-villate/adhesions/inscription-2026-2027>

POUR POUVOIR BENEFICIER DES COURS DE JUDO
LES DOSSIERS RETOURNÉS DEVRONT ÊTRE **IMPERATIVEMENT COMPLETS**



A SAVOIR :

- Chèques vacances et Pass'Sport acceptés.
- Pour les mineurs : attestation de réponse au questionnaire de santé.
- Pour les majeurs : Certificat Médical à jour mentionnant obligatoirement « apte à la pratique du judo en compétition » ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé .
- Fiche d'inscription complétée et signée en indiquant bien **le N° de Police d'assurance Responsabilité Civile et joindre une copie de l'attestation d'assurance.**
- Règlement intérieur **émargé et signé**
- Cotisations réglées en totalité (suivant les modalités mentionnées)
- Licence FFJDA acquittée.

**UNE SEULE PIECE MANQUANT AU DOSSIER D'INSCRIPTION
ENTRAINERA UN REFUS CATÉGORIQUE ET SANS APPEL AU COURS DE JUDO**

Pour les nouveaux, l'attestation de réponse au questionnaire de santé (mineurs) ou le certificat médical mentionnant l'autorisation de la pratique du judo (majeurs) est exigé avant les 3 cours d'essai consécutifs offerts par le club.

DOJO PINS JUSTARET - VILLATE - SAISON 2026-2027



Tarifs de base :

Licence : 46 Euros

Adhésion au Club : 28 Euros

Cotisations trimestrielles : 1 inscrit = 61 Euros ; 2 inscrits = 56 Euros ; 3 inscrits = 51 Euros ; 4 inscrits = 46 Euros



Les chèques doivent être libellés à l'ordre du DOJO PINS-JUSTARET VILLATE

Règlement à l'année :

Ceintures noires et EVEIL Judo (né en 2023) :

	Licence	Adhésion + Cotisation
1 judoka	1 chèque de : 46 Euros	1 chèque de : 211 Euros
2 judokas	1 chèque de : 92 Euros	1 chèque de : 392 Euros
3 judokas	1 chèque de : 138 Euros	1 chèque de : 543 Euros
4 judokas	1 chèque de : 184 Euros	1 chèque de : 664 Euros

Licence + adhésion + cotisation annuelle réduite : 167 Euros

Règlement au trimestre :

	Licence	Adhésion + Cotisation	
1 judoka	1 chèque de : 46 Euros	1 chèque de : 89 Euros	2 chèques de : 61 Euros
2 judokas	1 chèque de : 92 Euros	1 chèque de : 168 Euros	2 chèques de : 112 Euros
3 judokas	1 chèque de : 138 Euros	1 chèque de : 237 Euros	2 chèques de : 153 Euros
4 judokas	1 chèque de : 184 Euros	1 chèque de : 296 Euros	2 chèques de : 184 Euros

les chèques seront encaissés :
fin octobre, fin janvier,
fin avril

Règlement au mois :

	Licence	Adhésion + cotisation	
1 judoka	1 chèque de : 46 Euros	1 chèque de : 43 Euros	8 chèques de : 21 Euros
2 judokas	1 chèque de : 92 Euros	1 chèque de : 80 Euros	8 chèques de : 39 Euros
3 judokas	1 chèque de : 138 Euros	1 chèque de : 127 Euros	8 chèques de : 52 Euros
4 judokas	1 chèque de : 184 Euros	1 chèque de : 168 Euros	8 chèques de : 62 Euros

les chèques sont encaissés à la
fin de chaque mois

QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE MEDICAL**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des
rubriques.*

Date et signature du sportif.

Date de Naissance :

N° de Téléphone :

Email :

Date et Heure contact :